

Développement régional—Loi

permis de créer près de 25,000 emplois et de susciter des investissements de 815 millions. Au total, plus de 150,000 emplois ont ainsi été créés et le secteur privé a investi 4.3 milliards de dollars. Ce programme a permis de créer des emplois et de favoriser l'expansion industrielle dans les régions du Canada où c'est important. En renforçant les régions, on renforce le pays.

On oublie trop souvent que les programmes d'expansion régionale doivent être envisagés dans une optique plus large. Lorsque certaines régions du Canada sont renforcées, c'est tout le pays qui en bénéficie. Le but du programme de subventions à l'industrie du MEER est précisément de renforcer la base économique du Canada dans les régions où c'est nécessaire. Les résultats de ce programme et du programme de subventions au développement régional sont d'ailleurs remarquables, à mon avis. Environ 90 p. 100 des projets qui ont été entrepris grâce à ce programme ont été menés à bien. On peut donc dire que c'est une bonne façon d'investir les deniers des contribuables.

Depuis dix ans, environ 6,000 projets ont été subventionnés grâce au programme de subventions au développement régional. Ces projets portent sur toute une gamme de secteurs allant de l'industrie alimentaire au textile, et au vêtement, en passant par le traitement du poisson, la métallurgie, l'industrie chimique et l'ameublement. Plus de 80 p. 100 de ces projets ont été réalisés par des petites entreprises, des entreprises qui avaient précisément besoin du genre d'aide financière qu'offre le programme, c'est-à-dire de subventions. Ces subventions ont financé ces entreprises à un moment où elles en avaient le plus besoin et elles les ont aidées à mettre en route bien des projets intéressants.

Dans bien des cas, ces entreprises étaient à peine lancées que leurs réalisations dépassaient déjà les premiers espoirs. J'ai signalé que plus de 80 p. 100 de ces projets ont coûté moins de 2 millions de dollars en investissements, ce qui représente 100 emplois. Ils ont été approuvés localement et, dans bien des cas, des entrepreneurs de l'endroit en ont pris l'initiative. Le programme a donné les mêmes résultats dans l'Ouest. Les députés m'accorderont sûrement que ce programme répond aux besoins régionaux, qu'il est conçu pour attirer des industries rentables et qu'il est administré par des personnes qui ont la compétence voulue pour bien discerner quels projets seront couronnés de succès.

D'autre part, je suis convaincu que ces mêmes personnes seront les premières à admettre que le MEER ne peut s'endormir sur ses lauriers, même s'il fête cette année son dixième anniversaire. Pour rendre le programme de subventions le plus efficace possible, le MEER devra travailler en collaboration encore plus étroite avec l'industrie de façon à conformer ses programmes à ceux des industries qui n'ont pas encore été attirées par le programme vers les régions de croissance lente. Une plus grande souplesse et une approche plus active seront certes des considérations dont le ministre tiendra compte dans l'élaboration des mesures législatives plus vastes, à l'échelle du ministère tout entier, dont il compte saisir la Chambre plus tard.

Comme vous le savez, le ministre a déposé dernièrement au comité permanent des documents préliminaires sur les objectifs régionaux et il a très sérieusement commencé à rédiger la mesure législative générale qu'il a l'intention de présenter à la

Chambre et dont j'ai parlé tout à l'heure. Cependant, aujourd'hui, nous devons étudier la modification de la loi sur les subventions au développement régional dont nous sommes saisis. Je le répète encore, nous ne pouvons attendre que le gouvernement présente une nouvelle mesure. Pour permettre à ce programme de subventions de contribuer davantage à la réduction des disparités régionales, il nous faut agir maintenant.

Je voudrais signaler à la Chambre un certain nombre de facteurs qui devraient permettre au programme de stimulants industriels du MEER d'être particulièrement efficace à ce moment-ci. Ce sont: premièrement, la stabilité accrue de l'économie canadienne; deuxièmement, la position favorable que nous confère sur les marchés étrangers le taux de change du dollar canadien; troisièmement, l'abondance des ressources naturelles et énergétiques du pays; quatrièmement, la compétence accrue des travailleurs canadiens; et cinquièmement, les retombées des grands projets qui seront réalisés un peu partout au Canada dans les années 80 dans les domaines de l'énergie et de la mise en valeur des ressources, de l'aéronautique, de l'électronique et ainsi de suite.

• (1220)

En outre, étant donné les périodes de construction requises, certains projets commandités en vertu de la loi sur les subventions au développement régional commenceront à être exploités au moment opportun pour profiter de la relance économique et de la demande accrue que l'on prévoit sur le marché mondial. Le Canada a donc des offres très attrayantes à faire aux entrepreneurs canadiens et étrangers. Monsieur l'Orateur, je demanderais donc à la Chambre d'appuyer de tout cœur le bill C-35. L'adoption rapide de cette modification permettra au gouvernement de maintenir un programme qui contribue vraiment à réduire les disparités économiques et régionales au Canada à l'heure actuelle.

Avec le soutien de chaque député—chacun agissant comme ministre de l'expansion économique régionale dans sa propre circonscription—nous serons en mesure d'améliorer nos conditions d'existence et nos conditions de travail—quelle que soit la région où nous habitons.

Je voudrais en terminant remercier les membres du comité qui ont fait preuve de collaboration en étudiant et en adoptant cette modification qui prolonge sensiblement le délai prévu dans le bill C-35.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur, si inattendu soit-il, de répondre au secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Harquail) au sujet de l'adoption de ce bill. Avant tout, je tiens à dire au secrétaire parlementaire que nous ne voyons personnellement aucune objection à nous montrer aussi coopératifs que possible pour hâter l'étude de cette mesure législative.

Toutefois, nous devrions profiter de cette occasion pour réfléchir brièvement à certaines des mesures qu'il y aurait lieu de prendre aussitôt que possible, dans le cadre d'un projet de loi plus vaste, afin de revoir le concept d'expansion économique régionale dans notre pays.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire, le ministère a été créé il y a environ dix ans. Malheureusement, il faut bien reconnaître qu'en dépit de toutes les réalisations qu'il a accomplies au cours de cette décennie, le ministère n'a pas